

Retraite aux Sœurs, septembre 1967

Quelquefois, vous dites : nous avons eu des recollections organisées dans les diocèses et, partout, avec d'excellents conférenciers. C'est très bon, mais ce n'est pas le tête-à-tête avec le Seigneur et il faut le préserver. Il y a des moments où il faut laisser les créatures se taire, et se mettre un peu comme nous serons devant le Seigneur quand toutes les créatures disparaîtront pour nous, et que nous serons devant Dieu, toute seule, avec notre vie. C'est cela la retraite ? Se mettre devant le Seigneur toute seule avec sa vie, telle que l'on est, la vie passée, la vie présente, la vie future. C'est cet acte là que nous devons renouveler dans toute la mesure du possible avec une ferveur qui s'accroisse d'année en année.

Si vous jetez un regard sur les années écoulées, vous voyez des retraites qui ont paru marquer dans votre vie il y en a qui ont marqué réellement des tournants, qui vous ont aidées à progresser. Mais combien en voyons-nous, disons le très simplement, où, après avoir pris d'excellentes résolutions, après avoir vu devant Dieu ce qu'il fallait faire et ce qu'il fallait être, nous nous disons : quels ont été les résultats de la retraite ? Nous nous sommes retrouvées dans notre maison avec les mêmes difficultés, les mêmes compagnes, la même Soeur Servante, et nous avons recommencé à être exacte aient pareilles, avec simplement un petit remords supplémentaire peut-être, parce que nous avons mieux vu ce qu'il fallait faire, ce qu'il fallait être.

Mais il faut organiser notre vie spirituelle. C'est certainement un des points qui devrait attirer votre attention à la fin de cette retraite. Il ne faut pas simplement avoir une résolution. Comment l'appliquerez-vous ? Organisez votre vie spirituelle et ayez l'énergie ensuite de maintenir cette organisation :

- Voir ce qu'on va faire
- Le vouloir et l'accomplir.

C'est difficile de vouloir et d'accomplir dans chacune des journées qui se suivent.

Il ne faudrait pas, sous prétexte de revenir vers quelque chose de plus doctrinal, oublier la partie culture spirituelle, car nous pourrions avoir toutes les lumières de l'intelligence, connaître la doctrine à fond si elle ne passe pas dans notre vie spirituelle, si nous ne malaxons pas notre être intérieur et notre conduite extérieure avec les vérités qui nous ont été enseignées, il n'y a rien de fait, sinon une illusion pour nous.

Le siècle dernier avait mis l'accent sur la culture morale et spirituelle de l'être. Maintenant on met l'accent sur les lumières intellectuelles. Il y a un milieu qu'il nous faut essayer de réaliser, c'est-à-dire éclairer doctrinalement l'intelligence et cultiver moralement et spirituellement notre être profond et notre manière de vivre extérieure. Les bonnes méditations seraient celles qui prendraient un peu dans les deux. Celles que nous avons actuellement sont peut-être trop intellectuelles et celles que nous avons avant étaient trop morales. Mais quelques phrases disaient d'excellentes choses que nous pouvons nous appliquer. On dit dans les anciennes méditations : "On ne meurt qu'une fois". On répétait toujours cela au siècle dernier C'est vrai, on ne meurt qu'une fois ; mais on se présente devant Dieu tous les jours, tous les jours nous avons la rencontre, une espèce de répétition de la rencontre éternelle : c'est la rencontre du matin. Tous les matins nous nous présentons devant le Seigneur.

Quand nous nous présenterons devant Lui le dernier jour, nous viendrons à Lui telles que nous sommes à ce moment là, nous devons être prêtes à mourir. La mort subite, est pénible, mais c'est une chose qui passe. Ce qui est important, c'est la rencontre avec le Seigneur. Cette rencontre avec le Seigneur nous la répétons tous les jours ? et tous les jours aussi nous nous examinons, nous faisons cette même espèce d'examen, ce que nous sommes

devant Lui.

La mort est répétée tous les jours à la communion, la retraite annuelle est répétée tous les mois à la retraite mensuelle. Est-ce que vraiment vous faites votre retraite mensuelle ? Il ne s'agit pas simplement de la faire, c'est à dire de décréter que tel jour on fera la retraite mensuelle. C'est déjà beaucoup de le décréter. Mais ensuite il faut la faire ; soi, pas la voisine. Ce n'est pas parce que nous nous serons réunies trois fois dans la journée que nous aurons fait la retraite mensuelle. Nos retraites du mois ont été trop des gestes extérieurs avec une accumulation d'exercices. Ce jour là on courait un peu plus que les autres jours pour arriver soi-disant à faire sa retraite. On pouvait quand même faire quelque chose. Il ne faut pas exagérer ; il ne faut pas dire qu'on n'a rien fait, ce n'est pas vrai. Mais il y a tout de même là une grosse difficulté qui, je pense, doit être envisagée. Il faut que nous arrivions à faire nos retraites mensuelles d'une manière véritablement organisée et effective.

Je pense que dans une maison, il serait souhaitable il faut y arriver que l'on dégage de leur office les sœurs qui font leur retraite mensuelle. Si on fait la retraite toutes ensemble, il n'est pas possible de dégager toutes les sœurs de leur office ce jour-là. Je pense que la retraite commune est bonne. Il faudrait la faire peut-être deux ou trois fois par an pour maintenir une communauté de réflexion. Par exemple, la retraite de rénovation. Je la vois volontiers faite toutes ensemble, toute la maison se recueillant pour accomplir cet acte de la rénovation qui n'est pas seulement individuel, mais communautaire. En même temps, toute la communauté locale, toute la grande compagnie se donnent au Seigneur. Je la verrais aussi volontiers à Noël ; là on se réunit autour de l'Enfant Dieu en même temps. Puis une autre fois dans l'année, peut-être au moment de la St Vincent ? Mais en général vous êtes très éparpillées, c'est justement le moment où on ne peut pas faire grand chose. Les autres fois, que les retraites se fassent en deux ou trois groupes pour que vraiment celles qui la font puissent être dégagées. L'idéal serait qu'elles puissent sortir de la maison... c'est encore mieux de s'en aller ou alors s'isoler dans la maison. Mais dans une petite maison, pourquoi ne pas la faire individuellement ? Qu'il y en ait une qui fasse la retraite mais qu'elle s'en aille dans une maison voisine et là qu'elle fasse sa retraite, mais vraiment une retraite, où l'on se reprend, où l'on voit où l'on en est de ses résolutions de la retraite annuelle, si l'on a continué dans la ligne que l'on s'était tracée. Je voudrais que cette année l'année de l'Assemblée Générale, marque un effort particulier sur les retraites du mois. Je crois que c'est un de nos grands moyens de rénovation spirituelle permanente. C'est de façon permanente que nous devons nous renouveler en accomplissant notre volonté de nous renouveler, en l'accomplissant bien, nous arriverons à produire véritablement des fruits. Je crois que si la Compagnie toute entière, dans ses soixante six provinces, prenait actuellement la résolution de faire parfaitement la retraite mensuelle, il ne serait pas besoin de faire l'Assemblée Générale, parce que vous seriez toutes rénovées intérieurement.

Pourquoi fait-on l'Assemblée Générale ? Est-ce que vous vous l'êtes demandé ? Ce n'est pas une simple question canonique. Nous sommes obligées de la faire, c'est un ordre de Rome. Mais nous la faisons pour que la communauté, la Compagnie toute entière marche vers la sainteté. C'est cela le but de la vie, il n'y en a pas d'autre. Nous avons des manières d'être sainte ; il y a une manière Fille de la Charité, une manière selon St Vincent et selon St Louise. C'est cela que nous allons rechercher en Assemblée Générale. Mais c'est chaque Fille de la Charité qui appliquera ceci, et qui le réussira ou le manquera.

Ne croyez pas que vous avez moins de responsabilité que d'autres. Je pense que chaque Fille de la Charité, à sa place, a une responsabilité aussi grande que celle qui a la responsabilité et qui dirige, peut-être plus grande dans un sens si vous êtes, là où Dieu vous a placée, un foyer d'influences que vous le vouliez ou que vous ne le vouliez pas. Vous dites : "on ne m'écoute pas, je n'ai pas d'influence, je ne fais pas grand chose, je suis une toute petite sœur". Ce n'est pas vrai. Un saint, qu'il fasse n'importe quoi, a une influence extraordinaire qui dépasse son entourage et se répand quelquefois jusque dans le monde

entier.

J'insiste d'une manière très spéciale et particulière sur cette retraite du mois. Je voudrais voir s'accomplir un effort spirituel intense pendant les années qui vont suivre et particulièrement pendant cette année

Je vous disais : il faut organiser notre vie intérieure. Il y a la préparation à la mort, la communion de chaque matin. Il y a la retraite annuelle. La retraite annuelle est un de nos grands moyens de perfection, elle est divisée par les relais de la retraite mensuelle. Mais la retraite mensuelle survolait aussi notre retraite quotidienne.

Nous avons notre retraite quotidienne ? Nos examens de conscience. Est-ce que nous les faisons bien ? Cette petite retraite quotidienne est-elle absorbée en quelque sorte, avalée par l'appareil extérieur qui l'entoure ?

Nous avons deux sortes d'examens : l'examen particulier l'examen général. L'examen particulier se fait deux fois par jour, à midi et avant le repas du soir, et l'examen général le soir. Il ne faut pas confondre les deux. Ils n'ont rien à voir ensemble. L'examen particulier se fait sur un point précis que nous nous sommes fixé comme le besoin spirituel urgent si nous voulons parvenir à la sainteté. Nous savons bien, lorsque nous arrivons à un certain moment, quel est le point précis sur lequel nous devons porter nos efforts en général il y en a trois :

- la poursuite de l'humilité. Nous sommes tous orgueilleux foncièrement, mais chez certains cela prend un tel développement que cela risque d'absorber le reste.

- L'énergie, pour se maintenir au travail, vous voyez des tempéraments lymphatiques qui sont pour le laisser aller.

- La charité

Ce sont les trois grandes tendances entre lesquelles nous devons nous retrouver. Vous remarquez que je ne parle pas de défauts ; je n'ai pas dit: l'orgueil, la paresse, le manque de charité.

Non, je ne pense pas que nous devons faire nos examens de conscience d'une façon trop négative. Nous sommes toujours trop négatives dans nos examens de conscience. Nous devons voir surtout si nous avons pratiqué ce que nous devons être, si nous avons été ce que nous devons être. Un exemple si nous avons pris pour nos examens particuliers la charité intérieure. C'est la plus difficile de toutes. On arrive encore à garder la charité extérieure, à ne pas parler contre le prochain, à ne pas laisser s'épancher ce que nous voudrions dire. Mais la charité intérieure : modifier ses idées, ne pas permettre à sa pensée d'avoir une pensée contraire au prochain, raisonner à l'intérieur de nous-mêmes comme nous voudrions le faire devant la personne à qui nous pensons, avec l'amour que Dieu lui porte, et non avec nos rancœurs personnelles. Voilà un point d'examen particulier qui nous ferait progresser d'une manière magnifique dans la vertu et la charité. Au fond la sainteté, c'est cela. Rappelez-vous la parole de l'Evangile, il y a deux commandements : le premier " Tu aimeras le Seigneur ton Dieu" le second lui est semblable : "Tu aimeras le prochain comme toi-même". Nous portons nos efforts sur cette charité intérieure, sur cette considération de bienveillance vis à vis de tous ceux qui nous approchent, qui nous entourent, et auxquels nous pensons. Dans des réponses, nous trouvons que l'examen est trop court. Ce n'est pas vrai. Nous n'avons pas à faire un examen général ; c'est un examen particulier. Nous avons à voir si vraiment, dans la matinée, qui vient de s'écouler ou dans l'après midi, nous avons observé une résolution particulière. Ce n'est pas difficile de jeter un coup d'œil et de dire : "Ici j'ai manqué, j'ai eu un fameux mouvement intérieur envers telle ou telle personne ou bien un mouvement extérieur". Ce n'est pas difficile de voir cela ; il y en a pour une seconde. Si vous avez eu une distraction, il faut reprendre l'examen particulier ; il faut le faire même si vous êtes sortie de l'exercice lui-même. L'exercice est le moyen de nous rappeler ce que nous devons faire, ce qu'il contient. Nous nous réunissons, nous disons un "Veni sancte" pour implorer le St

Esprit, nous terminons par un "De profundis" pour nos bienfaiteurs défunts, ou pour nos Soeurs, ou pour les Prêtres ou pour les pauvres ; c'est excellent. Mais ce sont des choses à côté de l'examen particulier, c'est l'entourage, non l'acte même de l'examen particulier.

De temps en temps nous pouvons le faire en nous rendant à la chapelle: nous pouvons très bien nous dire à ce moment là ? "où en suis-je ? qu'est-ce que j'ai fait ce matin ?" On le voit tout de suite. Si vous l'avez oublié à la chapelle, vous pouvez le faire en allant au réfectoire ou après, peu importe. Il faut se surveiller, maintenir cette volonté sur soi-même pour se perfectionner, pour aller à Dieu.

L'examen général du soir, c'est la retraite quotidienne. Nous avons trois sortes de retraites: la retraite annuelle, la retraite mensuelle, la retraite quotidienne, l'examen général que nous faisons le soir. Commençons par faire un examen positif ...aujourd'hui j'ai vraiment aimé le Seigneur ? Ai-je posé des actes de charité dans la journée ? Est-ce que j'ai vraiment accompli ma vie de piété, ma vie spirituelle, mes examens spirituels comme je dois le faire, en esprit de louange et d'amour de Dieu ? Vous continuez votre examen sur ce plan, et le négatif va se dégager de tout cela après on peut dire ; "qu'ai-je fait de contraire ? On le voit facilement se dégager. Il ne faut pas non plus se dispenser de cet examen général. Un prêtre s'était un peu scandalisé un jour de ce qu'il ne voyait pas St Vincent se préparer à la mort. St Vincent lui dit avec sa bonté coutumière, "Monsieur, sachez que depuis dix huit ans je ne me suis pas couché sans m'être mis en état de paraître devant Dieu". Je pense qu'il le faisait le soir. Etre en état de paraître devant Dieu, était son état de charité avec son prochain et avec Dieu.

L'examen général du soir accomplissez-le réellement, sérieusement. Je dirais qu'il est presque impossible de réserver à la chapelle, au moment des complies, le temps voulu pour faire l'examen général comme on doit le faire. Je me rappelle - ce n'est pas en France - avoir vu dans une maison, le soir pendant la prière, les anciennes prières, un examen, on avait le temps de faire un examen général d'au moins une dizaine d'années. C'était très long, c'était très, très fastidieux. Il ne faut pas faire cela. Nous avons quelques minutes tous les soirs : continuons notre examen général en allant nous coucher. Il faut nous endormir dans des pensées qui nous rapprochent de Dieu. Il est dit dans un livre sur le Père Lebreton, un des grands maîtres spirituels de l'heure actuelle, un livre qui s'appelle "L'appel du Seigneur" ou bien "Prière", je ne sais plus, qu'il fait "ses prières, examen de conscience, le soir en se couchant". Pourquoi ne pas continuer notre examen de conscience en accomplissant tous les détails matériels de notre mise au lit de chaque soir, ne pas penser un peu à ce que nous avons été devant le Seigneur dans la journée ? Pas d'une manière triste, neurasthénique. Je pense qu'il n'y a rien de plus contraire au véritable amour de Dieu que cette espèce d'attitude défective devant ses propres fautes, ses propres déficiences. On doit être telles que nous sommes, malgré nos fautes ; jetons-nous dans sa miséricorde. Mais il faut reconnaître que nous sommes ce que nous sommes alors c'est bon.

Voyez si votre vie spirituelle est organisée avec ses relais sérieusement faits. La retraite annuelle, la retraite mensuelle, la retraite quotidienne, c'est à dire l'examen général du soir et les reprises spéciales des examens particuliers. Je pense que nous pouvons ainsi arriver à progresser, même si nous ne nous en apercevons pas. Ce n'est pas possible que nous ne progressions pas dans la vertu, dans l'amour de Dieu et dans l'union intérieure avec Lui. Nous sommes à une époque où l'on nie ces choses là ; il faudrait qu'il n'y ait plus d'organisation dans notre vie spirituelle! J'ai entendu dire cette chose quelque part dans une session, pas une session de notre communauté heureusement ! Actuellement il ne faudrait pas forcer à faire les exercices spirituels ainsi il faut faire l'oraison quand on a envie de la faire, parce que là au moins elle est valable. C'est la plus grande stupidité que l'on puisse dire. Nous pouvons avouer que 95 fois sur 100 quand nous allons à l'oraison, nous n'avons pas envie de faire oraison. 95 fois sur 100 le mouvement naturel nous porterait ou à continuer le travail, ou à faire autre chose. Mais si on se met en face du Seigneur, si l'on fait

l'effort, au bout d'un moment on a envie d'être devant le Seigneur ; le goût vient après. S'il ne vient pas, tant pis. On a offert l'acte de volonté. L'amour du Seigneur n'est pas une chose sensible d'attrait personnel : c'est une question de volonté, de choix personnel.

Je me rappelle qu'un Monseigneur avait dit à une session : "quand nous allons à l'oraison et que nous prenons ainsi une demi-heure pour rester devant Dieu, même si nous ne faisons rien, même si nous ne sommes pas capables de faire quelque chose de valable ce jour là parce que nous sommes fatigués ou parce que nous sommes en sécheresse etc. nous faisons un acte d'amour magnifique, nous lui faisons l'offrande de ce qu'il y a de plus précieux en ce monde maintenant, notre temps. Dans le monde actuel, on trouve de tout, de l'argent on en trouve. Une chose ne se trouve pas, c'est le temps. Nous prenons une demi-heure de notre temps et nous en faisons une offrande gratuite au Seigneur. C'est un acte d'amour qui en dépasse beaucoup d'autres.

Il y a une débandade angoissante des esprits : on sent le St Père angoissé. Sous prétexte de suivre le concile, les gens suivent leurs propres instincts naturels. Il faut que nous ayons un esprit très ferme, des convictions bien établies, que nous sachions que l'organisation de notre vie spirituelle actuellement est plus indispensable que jamais si nous voulons être fidèles au Seigneur et accomplir la véritable rénovation de la Compagnie. On risque de se tromper sous prétexte de rénovation, de commencer par changer tout ce qui est extérieur, les formes, la manière d'être, la manière de faire, etc...

Il y a certainement beaucoup de choses qui peuvent être modifiées, aménagées, supprimées ou introduites... mais cela ne doit pas être introduit parce qu'une autre congrégation le fait, ou parce que tout d'un coup, non pas la hiérarchie, ni le St Père, mais tel prêtre l'a dit. On dit l'Eglise ce n'est pas vrai, c'est un petit vicaire qui l'a dit c'est différent. Le petit vicaire peut fort bien se tromper, il n'a pas l'infaillibilité, elle n'a jamais dépassé la personne du Pape et encore avec toutes sortes d'environnements. Le Pape est infaillible à condition qu'il y ait ceci, cela.... Il n'y a pas d'infaillibilité dans le clergé de moyenne sorte, même pas dans un évêque tout seul. Un évêque tout seul n'est pas infaillible. L'épiscopat participe à l'infaillibilité du Pape quand il a le Pape à sa tête et qu'il est réuni en concile. Un Evêque tout seul qui parle, et particulièrement s'il parle sur la vie religieuse, peut se tromper fameusement. C'est malheureux à dire, mais bien souvent il se trompe. Il faut faire très, très attention.

Un grand religieux me disait: "En ce moment, sous prétexte de rénovation, certains instituts vont se suicider certainement". On peut faire des choses spectaculaires, quelquefois bien plus hardies et bien plus osées que les petites bêtises qui peuvent se faire en moyenne zone| mais il faut que ce soit voulu devant Dieu, que cela émane d'un coeur rempli de Dieu, qui cherche Dieu et son amour et le service des autres pour l'amour de Dieu et non pas une fantaisie, pour avoir l'air de se sacrifier à un certain snobisme s'instituant en ce moment dans les congrégations religieuses.

Nous allons avoir à accomplir la rénovation de la Compagnie. Il faut que nous sachions bien que son premier acte est un travail spirituel sur nous-mêmes, chacune. Après on peut faire le travail en communauté, chaque maison pour réaliser un progrès vers Dieu. Ce progrès peut-être grandement favorisé par les questionnaires que vous avez remplis si vous avez fait ce travail sérieusement, avec tout votre coeur, toute votre âme. Je dois dire que dans l'ensemble la communauté a été profondément édifiante durant les mois que nous venons de vivre. On vous a demandé à chacune un important travail de réflexion qui a été pour tout un très gros effort. Là aussi vous avez fait hommage de votre temps à Dieu et à la Compagnie. Vous avez pris du temps pour remplir vos questionnaires, pour réfléchir. Votre réflexion a été la première de la grande retraite de la Compagnie que va être l'Assemblée Générale.

Nous sommes en train d'exploiter ces questionnaires. Nous avons ici douze sœurs nous en aurons bientôt treize et peut-être quatorze qui travaillent tout le temps, ne faisant que cela,

au dépouillement de vos questionnaires, de façon à pouvoir en sortir les grandes pensées de la Compagnie sur tous les points sur lesquels nous vous avons interrogées. La part essentielle de notre travail autour de la révision des constitutions va partir de là.

La partie questionnaire est finie. Vous avez encore à en remplir 2 ou 3 je ne sais pas si vous les avez reçus deux petits ; un sur la Ste Vierge. Il faut absolument que la Ste Vierge ait sa place dans cette Assemblée Générale, elle l'a depuis toujours dans la Compagnie. Et un sur l'activité particulière que vous remplissez. Ce sont les activités spécialisées. Je n'aurai pas de questionnaire parce que je n'ai pas d'activité spécialisée. Les offices généraux comme le mien n'ont rien à voir avec elles. Les Sœurs Assistantes qui sont seulement Assistantes de maison, les Sœurs Servantes qui n'ont pas d'office, ne rempliront pas de questionnaire d'activités spécialisées, à moins qu'elles aient vraiment une activité spéciale dans leur maison. Il y a des sœurs qui remplissent une activité que l'on pourrait presque taxer de professionnelle : les catéchistes, les éducatrices paroissiales également. Les trois questions posées sont celles-ci:

1° l'activité que vous menez est-elle insérée dans l'organisation du pays et de l'Etat ?

2° Cette activité est-elle insérée dans l'Eglise du lieu et dans l'Eglise diocésaine ?

3° Cette activité est-elle conforme à la vocation de la Compagnie ? Ceci regarde un genre d'action bien déterminée.

Vous n'avez plus que ces deux questionnaires à remplir. Après nous tournons la page des questionnaires c'est nous qui nous en occupons. Nous allons nous en éclairer pour continuer le travail. Pour vous, c'est fini. Mais vous avez gardé précieusement votre troisième exemplaire. Il va vous aider à réfléchir pour les Assemblées domestiques et pour les Assemblées provinciales.

Nous n'étions pas obligés de vous consulter individuellement: nous aurions pu nous contenter des Assemblées domestiques et des Assemblées provinciales parce que la voix des Soeurs pouvaient parvenir à l'Assemblée provinciale et à l'Assemblée générale par le moyen de ses divers degrés. Mais nous avons pensé que ce que nous apporteront les Assemblées domestiques et provinciales ne sera que la voix de la majorité. Il faut la majorité absolue pour que le postulat soit retenu. Ce ne sera donc que la voix de la majorité qui nous arrivera. Nous voulons savoir ce que pense la Minorité. Nous avons pensé qu'il était bon que chaque sœur puisse s'exprimer et que l'on sache vraiment quelles sont les pensées qui habitent les esprits en général. Non pas pour les reprendre : au contraire pour en éclairer notre esprit et nos réflexions, avoir les pensées de la petite minorité qui sont peut-être extrêmement valables. Nous voulons donc les connaître.

Nous entrons maintenant dans la 2° phase, la phase officielle et obligatoire de l'Assemblée, celle des assemblées domestiques et Provinciales. Une partie de l'Assemblée est une partie officielle, la partie canonique. On n'y a pas le droit de manquer au règlement. Si on manque à ce règlement, on arriverait à un résultat catastrophique, l'Assemblée pourrait être invalide. S'il y avait trop d'Assemblées domestiques invalides, cela pourrait peser sur l'invalidité de l'Assemblée Provinciale. Hier j'ai reçu une lettre, où l'on me disait : "Dans notre province, lors de l'élection des commissions spécialisées, nous avons été obligées de prendre d'autres soeurs". C'est tout à fait légitime, il n'y a pas élection pour les commissions spécialisées, mais consultation des soeurs. Nous avons demandé au conseil provincial de voir ensuite, en s'inspirant de la consultation, quelles étaient les soeurs qui pourraient le mieux travailler dans les divers domaines. C'est légitime : il n'y a rien qui aille contre les règlements. Le conseil en question a fort bien agi, ce qu'il a fait était judicieux.

Quand il va être question de l'Assemblée domestique, on va vous envoyer des listes de sœurs, la liste de toutes les sœurs éligibles. Si vous avez cinquante maisons dans votre Province, vous devez élire cinquante noms, cinquante déléguées. Dans toute Assemblée

Provinciale il y a des membres de droit : le Conseil Provincial, les Sœurs Servantes en place, et autant de déléguées qu'il y a de Sœurs Servantes. On nous a dit à Rome, où on se démocratise beaucoup, qu'il devait y avoir à l'Assemblée Provinciale autant de Sœurs non supérieures que de Sœurs supérieures. Une Province de cinquante maisons aura cinquante Sœurs Servantes plus le Conseil et cinquante Sœurs déléguées. Les déléguées, c'est vous ! Ce sont vos déléguées à vous» Déléguées de qui ? On est toujours délégué par quelqu'un. Ce sont les déléguées des Sœurs de la Province. C'est vous qui les nommez c'est vous qui allez les élire. Vous devez mettre les cinquante noms des Sœurs que vous proposez. Il est absolument interdit d'y toucher en aucune manière ; ce serait très, très grave. On serait obligé de faire casser l'Assemblée Provinciale et de recommencer l'élection. Cela va jusque là, cela pourrait aller jusqu'à Rome.

Vous devez remplir les listes pour l'élection des déléguées à l'Assemblée Provinciale. C'est une véritable élection que vous accomplissez et personne ne pourra toucher au résultat. Les cinquante premiers noms qui sortiront, seront ceux de vos déléguées, qui vous représenteront, qui iront porter votre voix à l'Assemblée Provinciale. C'est le premier acte des Assemblées domestiques. La Soeur Servante vous remettra les listes pour les élections et vous aurez à les remplir en conscience. Beaucoup de Sœurs commencent à dire, "je ne connais pas cinquante Sœurs, je ne connais pas trente Sœurs, je ne connais pas cent quatre vingt trois Sœurs selon les Provinces. Nous vous répondons "vous n'êtes pas obligées en conscience de porter cent quatre vingt trois noms, ou même cinquante si vous n'avez que cinquante maisons dans votre Province, ou vingt ou trente.... Vous êtes obligées en conscience de chercher à élire le plus grand nombre de Soeurs". Il ne faut pas dire : "je connais quatre Sœurs qui peuvent y aller, j'en mets quatre et elles trouveront les cent soixante dix autres". Ce n'est pas sérieux. Voilà une démission de responsabilité personnelle.

Vous avez la responsabilité personnelle d'élire, de proposer le plus grand nombre de Soeurs que vous pourrez pour l'Assemblée Provinciale. Pas n'importe qui. Il ne faut pas mettre quelqu'un dont vous savez pertinemment qu'elle ne pourra pas participer comme il faut. Il faut essayer de trouver des Sœurs qui soient :

- De vraies Fille de la Charité aimant Dieu la Compagnie, les pauvres.
- Des Soeurs qui aient du jugement, ce ne sont pas des intelligences transcendantes qu'il faut, mais des Soeurs qui aient du jugement à la fois naturel et surnaturel.
- Autant que possible qu'elles puissent participer en parlant, etc. C'est très bien, mais pas essentiel, ce n'est pas la peine que les Sœurs prennent la parole.

Vous votez pour les Soeurs qui sont capables de porter un jugement sûr sur les questions qui leur seront présentées. Des Sœurs disent: "Il n'y en a pas beaucoup dans la Province!" Mais : si ce sont des Sœurs normales qu'on vous demande, ce ne sont pas des phénix. On vous demande des Sœurs ayant un jugement prudent, naturellement et surnaturellement. Ce n'est pas elles qui vont faire l'Assemblée Générale ; ce ne sont pas elles qui vont présenter toutes les questions ou expliquer des affaires. Non, mais elles devront voter. Si elles ont quelque chose à dire, on les écoutera. Elles ont droit de parler, mais elles ne seront pas obligées de parler. Il faut qu'elles soient capables de voter, comme vous voteriez si vous êtes une Soeur d'hôpital ; vous connaissez des Sœurs d'hôpitaux : vous allez dire, "je connais une trentaine de Sœurs d'hôpitaux, mais dans les autres branches je ne connais pas de Sœurs". Mais il n'est pas défendu de s'informer, c'est même recommandé. Vous pouvez demander à une Soeur Servante ou à une Soeur compagne, peu importe, que vous connaissez bien et en qui vous avez confiance : "est-ce que vous voyez des Sœurs d'école, des Sœurs de faisons d'enfants que je pourrais proposer ?" Il ne faut pas mettre qu'un seul genre de Soeurs dans vos listes. Vous vous renseignez, vous essayez de trouver le plus grand nombre possible de Soeurs que vous puissiez élire. Dans l'ensemble de la Province, vous n'aurez pas présenté les mêmes noms on prendra les cinquante' premiers noms, s'il y a cinquante maisons, le nombre

voulu de Sœurs pour en faire les déléguées à l'Assemblée Provinciale. C'est le premier point de responsabilité quant à vos Assemblées domestiques.

Le 2° point de responsabilité est le but le plus important et le plus concret de l'Assemblée domestique. La présentation des postulats. Qu'est-ce qu'un postulat ? Il ne s'agit pas du postulat de L'Hay les Roses. Un postulat est une demande. On reprend un terme latin s postuler, c'est demander. Les postulantes sont celles qui demandent à être introduites dans la Communauté. Vous vous allez demander, présenter une demande, rédiger des postulats pour l'Assemblée Provinciale.

Les postulats ne sont pas de petites choses. Il est ridicule de demander que dans les retraites chaque Soeur ait une petite table. Ce n'est pas ridicule d'avoir une petite table pour faire sa retraite. C'est très bien, c'est excellent, mais ce n'est pas un postulat pour une Assemblée Générale. C'est une question d'organisation intérieure. Vous direz à votre Visitatrice un jour où vous la rencontrerez, ou vous lui écrirez exprès « nous voudrions » « il faudrait que... etc." Dites-lui tout ce que vous voulez. Mais cela n'a rien à voir avec une Assemblée Générale, et avec la révision des constitutions ; c'est une question d'aménagement intérieur.

Un postulat n'est pas non plus quelque chose de général : par exemple, nous souhaiterions qu'on accentue la vie spirituelle des Filles de la Charité. C'est un excellent sentiment mais qu'est-ce que vous voulez qu'on en fasse de votre postulat ? On le mettra au panier, parce que ce n'est pas un postulat. Accentuer la vie spirituelle, c'est bien mais comment ? Il faut dire comment. Vous pouvez dire ; nous souhaitons quatre oraisons par jour au lieu de deux. Telle maison demande à la majorité absolue que l'on introduise quatre oraisons dans la vie spirituelle des Filles de la Charité.

On ne peut pas supprimer votre postulat. Quand il est rédigé, quand il a été voté à l'Assemblée domestique, l'Assemblée Provinciale votera et elle le refusera. Mais vous avez droit de le demander si, en votre âme et conscience, vous jugez devant Dieu que c'est ainsi que cela doit être. Vous devez le demander un point, c'est tout. Vous voyez comment on constitue un postulat. Je pourrais vous donner un tas d'exemples, mais je pense que vous avez compris.

Ce n'est pas quelque chose de futile qui peut être arrangé autrement, l'histoire des petites tables etc... Je voudrais vous dire qu'en ce moment il y a une question de bas en train de s'agiter: il y a des Sœurs qui portent des bas beaucoup trop clairs, beaucoup trop transparents. Mais ce n'est pas une affaire d'Assemblée Générale. Je vous le dis parce qu'on n'a rapporté que l'on pouvait porter des bas gris ou noirs selon les coutumes des pays. Mais ces bas ne doivent pas être des bas de personne du monde. On vous vend à l'économat - ou vous pouvez en trouver ailleurs - des bas gris qui sont suffisamment foncés et suffisamment consistants pour qu'au travers on ne voit pas votre jambe et le reste ; ce n'est pas beau et 2° vous perdez une certaine note religieuse dans votre tenue, mais ceci c'est au passage. Vous avez bien compris ce qu'est un postulat. Ce n'est pas une chose futile. Je n'y mettrai pas les histoires de bas, les histoires de petites tables.

Ce n'est pas une chose imprécise que la vie spirituelle des Filles de la Charité. Cela ne se perd pas dans les nuages. C'est quelque chose de bien net, de bien précis, voté à la majorité absolue par votre Assemblée domestique.

On va vous donner tous les renseignements sur l'Assemblée Domestique quand vous allez rentrer chez vous : les Visitatrices vont vous les envoyer. C'est quelque chose extrêmement sérieux qui doit remonter jusqu'à l'Assemblée Générale et engage la révision des Constitutions, de nos constitutions. Jusqu'à présent ce qu'on vous a demandé, c'était votre avis. On vous a demandé votre avis, et des conseils. Maintenant ce que vous allez dire va avoir une voix cela va peser dans la décision finale. C'est grave. Il ne s'agit pas de dire

n'importe quelle légèreté. Si ce que vous avez dit est voté dans votre maison, cela va passer à l'Assemblée Provinciale. L'Assemblée n'a pas le droit d'éliminer des postulats, elle va être obligée de présenter ce que vous avez demandé. Si c'est voté ici, majorité absolue à l'Assemblée Provinciale, cela va remonter à l'Assemblée Générale. L'Assemblée Générale n'a pas le droit d'éliminer les postulats qui viennent des Assemblées Provinciales. Si c'est voté à l'Assemblée Générale, cela passe dans les Constitutions. Vous vous rendez compte de la responsabilité qui est la vôtre ? par l'élection des déléguées ? par la présentation des postulats ?

Pour votre Assemblée Domestique, je vais vous dire simplement quelques petits mots sur l'esprit dans lequel vous devez la tenir.

D'abord vous devez y être présente. J'ai entendu une Sœur qui disait : « Oh moi, je pourrais peut-être ne pas être présente ». Il faut être présente à votre Assemblée Domestique. C'est votre devoir. S'il y a un cas de force majeure absolue, votre Sœur Servante le jugera, ou la Visitatrice. Mais vous devez, vous avez un devoir de conscience d'être présente de corps à votre Assemblée Domestique.

Vous avez deuxièmement un devoir de conscience d'y être présente d'esprit, c'est à dire d'y apporter votre opinion personnelle, de chercher ce que vous devez dire, ce que vous devez présenter. Le présenter comment ? Pas dans l'intention que votre pensée aille prévaloir. La préparation spirituelle des Soeurs à l'Assemblée Domestique est très importante, en esprit d'humilité, de simplicité, de charité.

Il vous faudra la simplicité pour dire ce que vous pensez, avoir quelquefois le courage de le dire très simplement devant Dieu parce qu'on doit la vérité à ses compagnes. Pas ce que vous pensez comme une fantaisie qui vous est passée dans la tête. C'est sérieux. Ce que vous devez présenter à l'Assemblée Générale, il faut le réfléchir à l'oraison. Ce n'est que dans la prière que vous pouvez trouver ce que vous devez dire. Une grande simplicité encore pour voter. Ce n'est pas difficile, les votes seront secrets. Vous direz très simplement votre avis : oui ou non.

Deuxièmement : humilité. Il ne faut pas présenter sa pensée comme étant la meilleure qui soit au monde. Il ne faut pas refuser non plus d'écouter la pensée de la voisine. Il faut avoir cette attitude intérieure d'humilité qui nous fait penser que peut-être nous nous trompons et que c'est la voisine qui a raison, écoutez dans cet esprit d'humilité ce que dit chacune pour arriver ensuite à reformer votre opinion propre et à voter selon votre conscience, mais en toute humilité : il n'y a que l'humilité qui peut mener à la vérité. Si on est orgueilleux, on s'aveugle soi-même : on ne voit plus que soi et sa pensée on ne comprend plus celle des autres. C'est très grave.

En esprit de charité. C'est l'amour pour Dieu, c'est l'amour pour la Communauté, c'est l'amour pour vos compagnes qui fera que vous serez dans cet esprit de disponibilité, de réceptivité intérieure et extérieure pour accomplir comme il le faut ce très grand acte de l'Assemblée domestique.

Je vous en supplie vous qui êtes ici, qui avez entendu ce que je vous dis, qui avez fait votre retraite à la Maison Mère, apportez à vos Assemblées domestiques et dites à vos compagnes le sérieux qu'il faut y apporter. Ce n'est pas un petit échange communautaire où chacune parle au fil de sa pensée et de l'esprit. C'est un grand acte canonique, un grand acte de la Communauté, Dans cette Assemblée Domestique, il ne faut pas interrompre la voisine, dire : Non, non, non. Vous vous trompez. Quand on doit prendre la parole à l'Assemblée Domestique, on doit lever la main pour demander de parler et la Sœur Servante vous donne la parole. Ces petites choses mettent une grande différence entre échange communautaire à bâton rompu où on n'engage rien et une Assemblée Domestique, Dans un échange

communautaire on cherche Dieu ensemble, mais on n'engage pas l'avenir Et une Assemblée Domestique qui est un acte canonique très sérieux et très important.

Je vous demande instamment, 1° de bien faire, vous, ce que vous aurez à faire, 2° de prier et d'offrir pour cela. Nous entrons en ce moment dans une période qui doit être une période de prières, une période d'offrandes pour ce grand acte de la Rénovation de la Communauté. Nous sommes responsables vis à vis de Dieu. Cela se concrétise dans la révision des Constitutions c'est cela qui nous est imposé par l'Eglise. Mais nous sommes responsables devant Dieu, vous et moi, vous avec moi et moi avec vous, nous sommes responsables devant Dieu de rendre la Communauté ce qu'elle doit être, pour reprendre la parole de sa Sainteté Paul VI : "qu'elle devienne capable de rendre véritablement Dieu présent au monde des Pauvres". C'est cela le fond même de la vocation. Etre le Christ présent aux pauvres, c'est à cela que nous devons arriver. Pour être le Christ présent aux pauvres, il faut d'abord que nous soyons intérieurement, personnellement, véritablement pénétrés du Christ, c'est le but de la Rénovation. Les Constitutions doivent être faites de telle façon qu'elles rendent ceci possible foncièrement, et visiblement.

Je compte sur la prière et l'offrande de toutes les Filles de la Charité. Je dois dire qu'elles ne manquent jamais. Quand on fait un petit voyage comme je viens d'en faire un, on se rend compte, partout, de la grande puissance de prières que représente la Communauté. C'est cela vraiment la force et l'espoir.